

10. Commission rogatoire internationale siégeant au TPIR, Interrogatoire de M. Théoneste Bagosora, interrogé par le juge Jean-Louis Bruguière le 18 mai 2000

1 COMMISSION ROGATOIRE INTERNATIONALE SIÉGEANT AU
2 TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

3

4

5 Le 18 mai 2000
6 11 h 35

7

8 AUDIENCE TENUE DEVANT :
9 SANKARA N. MENON, président

10

11 Interrogatoire de M. Théoneste Bagosora,
12 interrogé par
13 l'honorable juge Jean-Louis Bruguière,
14 juge d'instruction français

15

16 **Pour la Police française :**
17 M. Pierre Payebien, commandant

18

19 **Pour le Bureau du Procureur :**
20 M^{me} Carla Del Ponte,
21 Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda
22 M^e Catherine Cissé

23

24 **Pour la Défense :**
25 M^e Clemente Monterosso

26

27 **Sténotypistes officielles :**
28 Manon Cordeau, s.o.
29 Laure Ketchemen, s.o.
30 Carmelle Rochon, s.o.
31 Françoise Quentin, s.o.

32

33

34

35

36

1 défense pour démentir les accusations qui
2 étaient portées contre moi; c'est dans ce
3 cadre-là qu'il passait me voir.

4 Q. On peut revenir sur la mission du colonel
5 Ephrem Rwabalinda à Paris?

6 R. Oui.

7 Q. Dans quelles conditions s'y est-il rendu,
8 et pourquoi?

9 R. Vous savez, la France, nous avons une
10 coopération en ce moment-là - nous avons
11 une coopération - il y avait à Kigali ce
12 qu'on appelait la mission d'aide
13 militaire. Et là, je vous parle d'un
14 officier qui fut conseiller - longtemps
15 conseiller - à l'Etat-major de l'armée
16 rwandaise, qui s'appelait le
17 lieutenant-colonel Morin, Morin - Morin.

18

19 Je parle de Morin parce que même dans la
20 nuit du 6 au 7, il est passé là, là à
21 l'Etat-major de l'armée, et nous avons
22 la coopération très serrée au point que,
23 eux, ils pouvaient entrer n'importe où,
24 n'importe quand, quand ils voulaient.
25 Quand ils voulaient, ils pouvaient venir

LAURE KETCHEMEN, STÉNOTYPISTE OFFICIELLE
COMMISSION ROGATOIRE

BAGOSORA

Le 18 mai 2000

1 s'informer ici, s'informer là-bas, et
2 nous étions des... disons des
3 camarades - des camarades.

4
5 Donc, nous pensions que la France voulait
6 nous aider en ce moment-là, et alors, il
7 fallait une mission pour aller expliquer
8 nos besoins. Il fallait aller expliquer
9 nos besoins là-bas et donner des
10 renseignements sur ceci ou ça. Alors, la
11 mission de Ephrem Rwabalinda...
12 Rwabalinda a été choisi parce que
13 c'était... c'était un officier qui avait
14 travaillé à l'Etat-major de l'armée, mais
15 en tant que... dans le bureau des
16 opérations, qui avait travaillé au
17 ministère en tant que chef du bureau
18 d'études et des programmes, qui avait
19 travaillé en tant qu'officier de liaison
20 de l'armée de la MINUAR, entre la liaison
21 entre la MINUAR... etc.

22
23 C'était un type - disons - qui était
24 ouvert à tous les problèmes, à tous les
25 débats, et on a pensé que c'était lui qui

LAURE KETCHEMEN, STÉNOTYPISTE OFFICIELLE
COMMISSION ROGATOIRE

180500

117